



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19) à l'effet que le rapport financier 2015 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 seront déposés à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 3 mai 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire situé au 451, boulevard Saint-Jean.

Donné à Pointe-Claire ce 13ième jour d'avril 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given in conformity with Section 105.1 of the Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19) to the effect that the 2015 Financial Report and the external Auditor's Report for the 2015 fiscal year will be filed at the regular council meeting to be held on May 3, 2015, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard.

Given in Pointe-Claire, this 13th day of April, 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk